

## Réforme territoriale

Au fil du temps, l'organisation territoriale de la France est devenue trop complexe. Le Président de la République a choisi le mouvement avec cette réforme territoriale dans le **but de moderniser notre pays et de simplifier l'action publique.**



Cette réforme s'articule autour de 3 axes :

- Des **régions plus puissantes et regroupées** pour promouvoir le développement économique, l'emploi et la cohésion territoriale,
- La **montée en puissance des intercommunalités** pour que l'armature territoriale repose à terme sur le couple intercommunalités/régions,
- La **redéfinition du rôle des conseils généraux** dans la perspective de leur suppression.

Depuis cet été, deux projets de loi sont en débat au Parlement : l'un définira la future carte des régions et reportera la date des élections régionales et départementales en décembre 2015 et l'autre portera sur la nouvelle organisation territoriale (compétences).

## Réussir la transition énergétique pour renforcer l'indépendance énergétique de la France et lutter contre le dérèglement climatique



La lutte contre le dérèglement climatique et la nécessité de réduire la facture énergétique de la France, qui s'élève à plus de 65 milliards d'euros, constituent une chance à saisir.

La majeure partie de l'énergie que nous consommons aujourd'hui est polluante, coûteuse et provient de ressources fossiles qui ne cessent de diminuer. **La transition énergétique vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un nouveau modèle énergétique français, plus robuste et plus durable** face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, aux évolutions des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

## Équipe parlementaire à votre disposition



Carole Fiani



François Benoiton



Clément Lethielleux



Julie Haméon

Permanence parlementaire - 15 rue Voltaire - BP 55116 - 49051 Angers cedex 2 ☎ 02 41 87 95 95  
Assemblée nationale - 126 rue de l'université - 75007 PARIS

✉ [lbelot@assemblee-nationale.fr](mailto:lbelot@assemblee-nationale.fr)  
f [www.facebook.com/belot.luc.9](https://www.facebook.com/belot.luc.9)

t [www.twitter.com/lucbelot](https://www.twitter.com/lucbelot)

[www.lucbelot.net](http://www.lucbelot.net)

# LES PERSPECTIVES

## Projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement

Le projet de loi repose sur trois piliers indissociables :

- L'**anticipation**, pour prévenir la perte d'autonomie de façon individuelle et collective,
- L'**adaptation** de notre société tout entière à l'avancée en âge,
- L'**accompagnement** de la perte d'autonomie, avec pour priorité de permettre à ceux qui le souhaitent de rester à domicile dans de bonnes conditions le plus longtemps possible.



En 2060, un tiers des Français aura plus de 60 ans et les personnes âgées de plus de 85 ans seront près de 5 millions, contre 1,4 million aujourd'hui.

La « révolution de l'âge » impose de revoir notre vision de l'âge : elle n'est pas la marque d'un déclin, mais bien au contraire le signe d'un progrès considérable pour la société française.

Elle génère de nouvelles exigences de solidarité et valorise le lien social et intergénérationnel. Elle constitue aussi une opportunité économique réelle, susceptible de créer des milliers d'emplois dans les prochaines années.



**Luc BELOT**  
Député de  
Maine-et-Loire



## RENCONTRE CITOYENNE

Lundi 23 juin - 18H45

Salle du Doyenné à Angers

2012 - 2014 : Bilan de la Majorité gouvernementale

2014 - 2017 : Quelles priorités ?

En présence d'**Olivier Faure**,  
Député de Seine-et-Marne et porte-parole du Parti



CONTRAT DE MANDAT : TRANSPARENCE  
réunions publiques annuelles de compte-rendu de mandat

## ÉDITO

« Vérité, efficacité, confiance »

Il s'agit de l'un de nos engagements du contrat de mandat : rendre compte de notre action sur le territoire et de nos travaux parlementaires.

Pour autant, **on ne peut ignorer que notre pays est durement touché par la crise économique et sociale**, qui se traduit par une perte de confiance et le repli sur soi d'une partie de nos concitoyens. C'est pourquoi nous avons échangé, lundi 23 juin dernier, avec les élus et citoyens de notre circonscription, autour des thématiques suivantes :

- Le bilan de la majorité pour ces deux dernières années
- Les priorités pour les 3 ans à venir à construire avec vous

**Plus que jamais cette situation porte une exigence de vérité due aux Français.** Nombreuses ont été les analyses des derniers scrutins, certains voulant leur faire dire tout et son contraire. Une chose est sûre, notre politique est d'autant moins comprise qu'après deux ans, les résultats ne sont pas assez visibles, pas assez lisibles.

Les attentes des Français sont à la hauteur de leurs difficultés. Notre combat, c'est l'emploi et le soutien aux entreprises et aux salariés à travers le Pacte de responsabilité et de solidarité.

**Un seul but : la croissance et le retour à l'emploi.** Ce combat prioritaire doit se faire dans le respect de notre modèle social, pour le protéger, notamment au service de ceux qui subissent plus fortement la crise. **La France est forte lorsqu'elle est juste.**

C'est ce qui guide notre action alors que de grandes réformes sont en cours pour le pays.

Luc BELOT, Député de Maine-et-Loire  
André MARCHAND, Député-suppléant



## ÉCONOMIE EMPLOI POUVOIR D'ACHAT

L'emploi et la reprise économique sont les combats prioritaires du Gouvernement. Nous axons notre politique autour de cet objectif, et nous avons fait le choix de stimuler la croissance et, à travers elle, l'emploi et le pouvoir d'achat.

### Le Pacte de responsabilité et de solidarité

Il consiste en **d'ambitieuses aides pour les entreprises** qui s'engagent en contrepartie à **la création d'emplois** et à **investir. Ce sont aussi des mesures ciblées sur les bas salaires** afin d'**améliorer le pouvoir d'achat** des ménages.

- **Baisse des cotisations patronales** pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic, puis jusqu'à 3,5 Smic à partir de 2016. Les travailleurs indépendants verront leurs cotisations baisser d'1 milliard d'euros dès 2015.
- **Baisse des cotisations salariales** sur les salaires entre 1 et 1,3 Smic à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette mesure doit permettre de "gagner" jusqu'à 500 euros par an et par salarié.
- **Baisse d'impôts pour les ménages** : 1,1 milliard de réduction fiscale pour les célibataires dont le revenu net va jusqu'à 1,1 fois le Smic (2,2 pour un couple). Cette mesure touchera 3,7 millions de foyers et en exonèrera 1,9 million de l'impôt sur le revenu. Elle sera effective dès septembre 2014.

► **40 milliards d'euros d'aide aux entreprises pour la compétitivité et l'emploi**  
**5 milliards d'euros de mesures pour le pouvoir d'achat**

### Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Maine-et-Loire

Le 4 novembre 2013, j'ai signé un partenariat avec la CCI de Maine-et-Loire afin de développer des interactions plus régulières avec les entrepreneurs au service de l'emploi et du développement économique de notre territoire. Un groupe de travail s'est déjà réuni pour échanger sur ces questions.



Notre **soutien aux entreprises** en exemples :

- le **Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi** (CICE) permet de réaliser une économie d'impôt (6% de la masse salariale hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic).
- la **Banque Publique d'Investissement** (Bpifrance) a pour priorité d'offrir l'ensemble des instruments de soutien financier aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire et des services d'accompagnement et de soutien.
- le choc de **simplification et allègements des obligations comptables** : il vise à faire gagner du temps et économiser de l'argent aux entreprises par la réduction de 25% des charges administratives, tout en simplifiant le fonctionnement des administrations et en facilitant la vie des salariés.

CONTRAT DE MANDAT : COHÉRENCE  
expliquer et assumer localement les lois votées à Paris

## TRANSPARENCE ET MORALISATION DE LA VIE POLITIQUE

### La République exemplaire : tout le monde en parle... on le fait

Depuis la loi sur la **transparence de la vie publique et la réglementation des conflits d'intérêts** : le patrimoine des élus et des hauts fonctionnaires est contrôlé par une haute autorité présidée par un magistrat indépendant.

Le **cumul des mandats** touche à sa fin. Dès 2017, il ne sera plus possible de concilier un mandat parlementaire et une fonction exécutive locale. Une révolution qui va revaloriser le travail du Parlement et favoriser la rotation des fonctions électives.



CONTRAT DE MANDAT : MORALISATION DE LA VIE POLITIQUE  
déclaration de mon patrimoine, publication des répartitions de la Réserve parlementaire et du crédit IRFM (Indemnité Représentative de Frais de Mandat) chaque année.

## AGRICULTURE

### Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt : un nouvel élan pour notre agriculture

En 10 ans, notre pays a perdu près de 25% de ses exploitations agricoles. Cette situation a entraîné la France du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> rang mondial pour l'exportation de produits agricoles et agroalimentaires. Face à ce constat, le Gouvernement veut relever le défi de la compétitivité, en alliant **performances économique et environnementale**.

Cette double performance nécessite à la fois de l'**innovation technique, technologique et scientifique** mais également de l'**innovation sociale et collective** en matière de coopération, de formation et d'accompagnement, d'organisation du travail, de modes d'investissement.



*Il est indispensable de renforcer le lien entre l'agriculture, ses métiers, ses produits et l'ensemble des Français. Le projet de loi étudié actuellement à l'Assemblée Nationale doit concerner l'ensemble des agriculteurs et des territoires qui se trouvent, selon les cas, confrontés à des difficultés, à des mutations. Notre objectif est de maintenir une diversité des agricultures, tant à l'échelle nationale que dans notre circonscription. La qualité de nos produits, plus respectueux de l'environnement, c'est la voie du progrès, d'un territoire tourné vers son avenir agricole, agroalimentaire et forestier. »*

André MARCHAND

## ÉDUCATION

### Rythmes scolaires

► **24 heures d'enseignements par semaine** (surtout une matinée supplémentaire de 3 heures permettant de gagner en efficacité).

**Aide de l'Etat : 50 euros** par an/enfant scolarisé (+ 40€ par an/enfant si dotation de solidarité).

**Aide de la CAF : 54 euros** par an/enfant participant aux activités périscolaires.

Pour aller plus loin : ouverture d'un site d'accompagnement pour les parents [5mainees.education.gouv.fr](http://5mainees.education.gouv.fr).



### Conseil Supérieur des Programmes

Je suis l'un des trois députés **membre de ce conseil**, créé en 2013. Nous allons réécrire les programmes (de la maternelle à la terminale) pour qu'ils soient plus adaptés à l'école d'aujourd'hui à travers :

- la **charte des programmes** : véritable feuille de route, elle détaille les objectifs que nous nous sommes fixés afin de repenser les programmes et les modalités d'actions pour y arriver.
- le **socle commun de connaissances, de compétences et de culture** : socle fondateur de l'école de la république, il définit un projet d'enseignement et une culture commune que tous les élèves devront acquérir durant leur scolarité.
- Prochaine étape : la **présentation des programmes** pour une application à la rentrée 2015 à l'école maternelle, et en 2016 à l'école élémentaire et au collège.

### Accompagner les communes dans la mise en œuvre

- **Deux réunions-débats** avec les forces vives du territoire ont été organisées à Marigné et à Tiercé (en novembre 2013). Elles ont permis de répondre aux interrogations des élus et des associations et de trouver, collectivement, des solutions adaptées à nos communes rurales.
- Chaque année, nous établissons avec l'ensemble des maires de ma circonscription les grandes orientations de l'attribution de la **réserve parlementaire**. Pour 2014, nous avons décidé qu'elle servirait à **accompagner les communes dans la mise en place des rythmes scolaires** en leur proposant d'acheter des **malles pédagogiques**. **18 collectivités** de ma circonscription ont ainsi participé à ce projet.



CONTRAT DE MANDAT : ÉCOUTE  
rencontre annuelle et choix des critères prioritaires avec les Maires de la circonscription